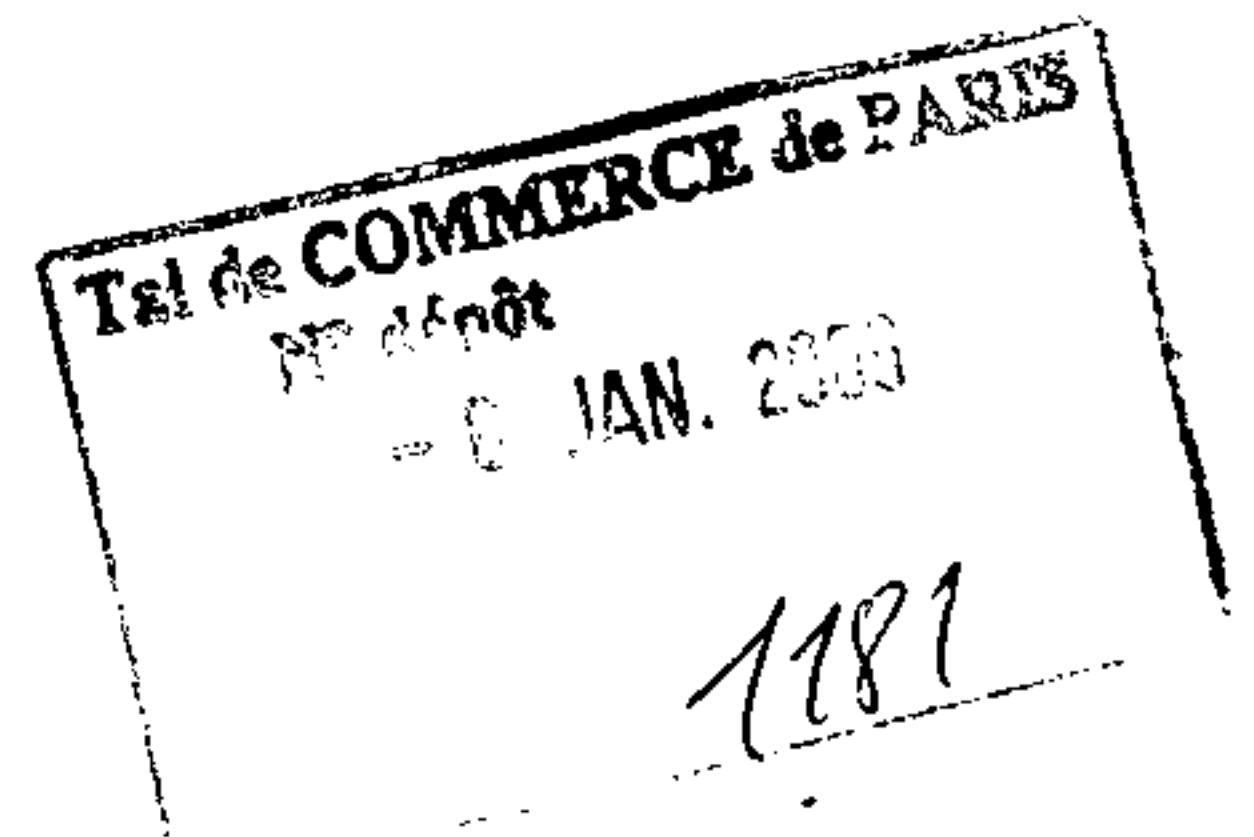


3C Gestion Immobilière

SARL au capital de 50 000 de Francs
Siège social : 65 rue Mademoiselle 75015

RCS PARIS B 423 891 878

99° 12352



PROCES -VERBAL DE LA DEUXIEME DELIBERATION DES ASSOCIES

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF
LE VENDREDI DIX DECEMBRE A 18 HEURES

Les associés se sont réunis au siège de la société, 65 rue Mademoiselle à Paris 15 ème arrondissement, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- allongement de la durée du premier exercice social
- pouvoirs pour formalités

Sont présents :

- Antoine Chappuis
- Christian Chavanel
- Daniel Marc
- Didier Olivry
- Jean-Marie von Kaenel

Christian Chavanel préside l'assemblée, en qualité de gérant.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il constate la présence de la totalité des associés de la société. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Il est alors passé à l'examen de l'ordre du Jour .

CC
TUL
AC
DO
1

Première résolution: allongement de la durée du premier exercice social.

Considérant que:

- les opérations de création et d'habilitation de la société ont comporté notamment les étapes suivantes: affiliation de la société à la FNAIM et à la Caisse de garantie de l'Immobilier FNAIM, délivrance par cet organisme de la garantie financière obligatoire, instruction du dossier et délivrance par la Préfecture de Police de Paris au gérant de la carte professionnelle d'administrateur de biens.
- ces opérations sont arrivées à leur terme dans le courant du mois d'octobre et qu'en conséquence, les activités de la société n'ont pu démarrer avant cette date.

les associés,

jugeant opportun d'allonger la durée du premier exercice social, décident à l'unanimité de reporter au 31 décembre 2000 le terme du premier exercice social de la société, précédemment fixé au 31 décembre 1999.

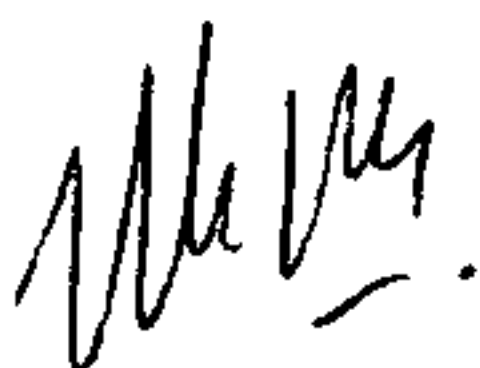
Deuxième résolution: pouvoirs pour formalités.

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au gérant, en tant que de besoin, aux fins de procéder à toutes formalités requises à la suite des résolutions adoptées au cours de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Antoine Chappuis



Christian Chavanel



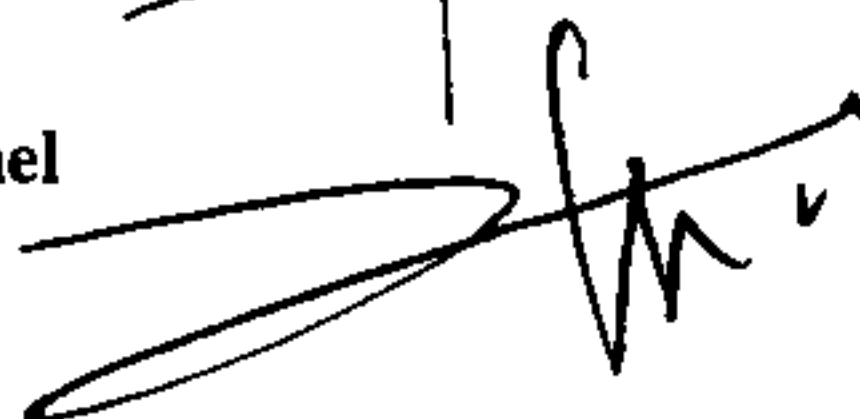
Daniel Marc



Didier Olivry



Jean-Marie von Kaenel



Cpte certifié
conforme
le gérant

